



Conseil d'administration du C.C.A.S.

Procès-verbal de la séance du 20 mars 2024

Le conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni à la Maison commune, sous la présidence de Malika TRANCHINA, vice-Présidente du C.C.A.S., le 20 mars 2024 à 18h00.

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : Malika TRANCHINA – Agnès JOHN – Claire FLORENTIN-POIZOT-
Pierre BIYELA – Paul LEMAIRE – Corinne MARCHAL-TARNUS – Josette MANGIN – Nélia
WALKOWIAK, Josette COTTIN, Jean-Pierre ROUILLON, Michèle BONNENTHEN.

Membres absents - excusés : Bertrand KLING, Bruno ROSTAING, Christelle THOMAS.

Procurations : Christelle THOMAS procuration à Malika TRANCHINA

Votants : 11+ 1 procurations = 12

Date de convocation : 15 mars 2024

Secrétaire de séance :

Paul LEMAIRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

- 1- DOB-Exercice2024,
- 2- Approbation du procès-verbal du précédent conseil,
- 3- Aides alimentaires de février 2024
- 4- Aides financières
- 5- Aides aux vacances
- 6- Aides financières CTASF
- 7- Questions diverses

1- DOB - Exercice 2024

Le Débat d'Orientation Budgétaire est la première étape du cycle budgétaire.

Il est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et doit être réalisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Considérant,

- **L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe** (loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), qui précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

- **Le règlement Intérieur du CCAS**, adopté par délibération le 19 octobre 2020,

Désormais, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs du CCAS.

Il est à noter que le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat et du ROB par une délibération spécifique.

Adopté à l'unanimité

2- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 14 février 2024

Adopté à l'unanimité

3- Aides alimentaires de février 2024

965,00€ (11 familles soit 30 personnes)

Adopté à l'unanimité

4- Aides financières

1 - Dossier

Demande d'aide de **163 € pour une facture périscolaire à verser sur le compte du service de gestion comptable de Nancy.**

Montant de l'aide octroyée : 163 €

Adopté à l'unanimité

2 - Dossier

Demande d'aide de **400 € pour une facture de loyer de janvier 2024 à verser sur le compte de l'Office Métropolitain du Grand Nancy.**

Montant de l'aide octroyée : 400 €

Adopté à l'unanimité

5- Aides aux vacances

1 - Dossier

Demande d'aide de **200 €** pour la classe de neige à verser sur le compte de coopérative de l'école primaire Louis Pasteur.

Montant de l'aide octroyée : **200 €**

Adopté à l'unanimité

6- Aides financières CTASF (rectificatif)

1 - Dossier

Demande d'aide de **250 €** pour l'achat de literles enfant à verser sur le compte de CONFORAMA.
Rappel dossier n°10 commission CTASF du 26/01/2024

Montant de l'aide octroyée : **250 €**

Adopté à l'unanimité

7- Questions diverses

- **Point sur les Pass 10**
Février 2024 : 44 € (2 foyers soit 4 personnes).
- **Rdv Gourmand et dansant du 23/03/24 à ce jour**
 - 14 couples : 28 personnes
 - 35 personnes seules
 - Total : 63 personnes
 - *21 désistements pour raisons de santé
- **Nombre d'inscrits au séjour ANCV**
38 personnes inscrites.

Prochaine date du Conseil d'Administration du C.C.A.S. : 10 avril 2024 à 18h00.

La vice-présidente remercie les membres du conseil et clôt la séance à 19h45.

Secrétaire de séance,



Paul LEMAIRE



Le Président,



Bertrand KLING

